

REGLEMENT D'EXAMEN

BTS Diététique			1. Voie scolaire dans un dans un établissement public ou privé sous contrat dans un établissement habilité.		1. Voie scolaire établissement privé hors contrat, 2. Voie professionnelle continue dans un établissement public non habilité. 3. Ou une section d'apprentissage non habilitée, Voie de l'enseignement à distance.		1. Formation voie professionnelle continue dans, un établissement public habilité à pratiquer le CCF	
Epreuve	Unité	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	
E1 Bases scientifiques de la diététique								
E1A : Biochimie-physiologie	U11	2	Ponctuelle écrite- 3h			CCF 2 Situations d'évaluation		
E1B — Aliments et nutrition	U12	2	Ponctuelle écrite- 4h					
E2- Bases Physiopathologiques	U2	3	Ponctuelle écrite- 4h					
E3-Economie-gestion	U3	2	Ponctuelle écrite- 3h					
E4- Présentation et soutenance de mémoire	U4	3	Ponctuelle Orale 1h					
E5 – Epreuve professionnelle de synthèse								
Sous-épreuve E5A : Etude de cas	U.51	2,5	Ponctuelle écrite 3h30			CCF : 2 Situations d'évaluation		
Sous-épreuve E5B : Mise en œuvre d'activités technologiques d'alimentation - ATA	U.52	2.5	CCF : 1 Situation d'évaluation		Ponctuelle pratique	3h	CCF : 1 Situation d'évaluation	
E6 - Langue vivante étrangère : anglais	U6	1	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	30 + 15 mn	CCF 2 situations d'évaluation	

ANNEXE V DEFINITION DES EPREUVES PONCTUELLES et des SITUATIONS d'EVALUATION EN COURS DE FORMATION

Epreuve E1 : Bases scientifiques de la diététique U.11- U.12

Epreuve E1A : Biochimie-physiologie Coefficient : 2 U.11

Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve permet d'apprécier les connaissances fondamentales en biochimie-biologie indispensable à la compréhension des enseignements professionnels de physiopathologie, de nutrition, d'alimentation et de diététique thérapeutique.

Contenus de l'épreuve :

L'épreuve porte sur les connaissances de biochimie, de physiologie humaine. Elle peut faire appel aux connaissances acquises en travaux pratiques.

Evaluation :

L'épreuve permet d'évaluer :

- les connaissances fondamentales, l'aptitude à les organiser et à les utiliser
- les capacités d'analyse et de raisonnement scientifique
- [es capacités de synthèse
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Les critères d'évaluation sont identiques pour l'épreuve ponctuelle et pour l'évaluation par contrôle en cours de formation.

Formes de l'évaluation : Ponctuelle : (épreuve écrite : durée 3h)

L'épreuve comporte une ou plusieurs questions liées ou indépendantes. Le sujet peut faire appel à l'utilisation de documents.

La commission de correction est composée de professeurs de biochimie-biologie. Contrôle en cours de formation :

Deux situations d'évaluation écrites, organisées par l'équipe enseignante chargée de l'enseignement de biochimie-biologie.

Chaque situation (durée : 3 h; coef: 1) comporte une ou plusieurs questions liées ou indépendantes et porte sur au moins deux parties différentes du programme de biochimie et de physiologie ; elles peuvent faire appel à des connaissances relevant des travaux pratiques.

Les deux parties (biochimie et physiologie) sont obligatoirement présentes sur l'ensemble des deux situations. Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Le candidat est informé à l'avance de la date des évaluations.

À l'issue des évaluations, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Epreuve E1B : Aliments et nutrition Coefficient : 2 U.12

Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve permet d'apprécier les connaissances fondamentales et spécifiques du diététicien dans le domaine des aliments et de leur utilisation dans le cadre d'une alimentation rationnelle ou d'une alimentation particulière.

Contenus de l'épreuve :

L'épreuve porte sur l'étude d'aliments traditionnels ou nouveaux ou destinés à une alimentation particulière. Elle peut porter sur tout ou partie des points suivants :

- La composition quantitative et qualitative des aliments
- La microbiologie, la virologie, la parasitologie et la toxicologie alimentaires
- Les incidences de la technologie sur les qualités organoleptiques, nutritionnelles et sanitaires des aliments ainsi que sur leur utilisation culinaire
- Les incidences des procédés de conservation et des utilisations culinaires sur les qualités organoleptiques, nutritionnelles et sanitaires des aliments
- Les exigences réglementaires (française, européenne, internationale) en matière d'alimentation
- La place des aliments et leur forme d'utilisation en milieu familial et/ou collectif pour les individus sains ou malades pouvant avoir des activités ou des conditions de vie particulières.

Évaluation :

L'épreuve permet d'évaluer :

- les connaissances fondamentales relatives aux aliments
- les capacités d'analyse et de raisonnement scientifique
- les capacités de synthèse
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Les critères d'évaluation sont identiques pour l'épreuve ponctuelle et pour l'évaluation par contrôle en cours de formation.

Formes de l'évaluation : Ponctuelle : (épreuve écrite : durée 4h)

L'épreuve comporte plusieurs questions liées ou indépendantes. Le sujet peut faire appel à l'utilisation de documents (extraits de textes réglementaires et/ou extraits de résultats d'analyses chimiques, microbiologiques ; données technologiques, résultats d'enquêtes de consommation, de motivations, d'enquêtes épidémiologiques ; extraits d'articles scientifiques.....).

La commission de correction comporte :

- Un professeur de nutrition-alimentation ou diététique
- Un professeur de biochimie-physiologie.

Contrôle en cours de formation :

Deux situations d'évaluation écrites, organisées par l'équipe enseignante chargée des enseignements de nutrition-alimentation ou diététique et de biochimie-physiologie

Chaque situation (durée : 3 h; coefficient 1) comporte plusieurs questions liées ou indépendantes. Les deux situations ne peuvent pas porter sur la même thématique.

Chaque situation porte sur au moins trois points énumérés dans le contenu de l'épreuve ; les deux situations sont construites selon un principe de complémentarité des points énoncés.

Des documents de même nature que ceux de l'épreuve ponctuelle peuvent être fournis aux candidats.

Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Le candidat est informé à l'avance de la date des évaluations.

A l'issue des évaluations, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Epreuve E2 : Bases physiopathologiques de la diététique Coefficient : 3 U.2

Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve permet d'apprécier les connaissances en physiopathologie et la capacité du candidat à mettre en relation des connaissances de biochimie, physiologie, physiopathologie et diététique. et à mettre en œuvre une démarche de soins diététiques adaptée au cas clinique proposé.

Contenus de l'épreuve :

L'épreuve porte sur :

- Les connaissances de biochimie et/ou de physiologie en relation avec la pathologie proposée.
- [la définition, l'étude physiopathologique, l'étiopathogénie de l'affection considérée, les principaux signes, les complications et les séquelles éventuelles ; en cas de dysfonctionnement métabolique ou d'acte chirurgical, les conséquences physiologiques et biochimiques seront envisagées.
- La diététique à appliquer en précisant et en justifiant les bases du régime (éventuellement jusqu'au calcul de la ration), le choix des aliments, leur mode de préparation et le cas échéant d'administration, l'évolution du régime.

Évaluation :

L'épreuve permet d'évaluer :

- Les connaissances en physiopathologie
- La mise en relation des connaissances de biochimie et/ou de biologie, de pathologie et de diététique
- Les capacités d'analyse et de raisonnement scientifique
- Les capacités de synthèse
- La clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Les critères d'évaluation sont identiques pour l'épreuve ponctuelle et pour l'évaluation par contrôle en cours de formation.

Formes de l'évaluation : Ponctuelle : (épreuve écrite : durée 4h)

L'épreuve peut prendre la forme d'une étude de synthèse portant sur une affection déterminée ou elle peut s'appuyer sur une étude de cas (les éléments de cette étude sont alors fournis tel que le bilan biologique, le bilan clinique...).

La commission de correction comporte :

- un professeur de biochimie-biologie
- un médecin
- **un diététicien.**

Contrôle en cours de formation :

Deux situations d'évaluation écrites, organisées par l'équipe enseignante chargée des enseignements de biochimie-biologie, de diététique thérapeutique et des bases physiopathologiques de la diététique. Des diététiciens seront associés à ces évaluations.

Chaque situation (durée : 4 h; coefficient : 1,5) peut prendre la forme d'une étude de synthèse ou d'une étude de cas comme dans l'épreuve ponctuelle. Les deux situations ne peuvent pas porter sur la même affection.

Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Le candidat est informé à l'avance de la date des évaluations.

A l'issue des évaluations, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Epreuve E3 : Economie et gestion Coefficient : 2 U.3

Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve permet d'apprécier les connaissances fondamentales en économie et gestion ainsi que leur mobilisation dans le cadre des activités du diététicien.

Contenus de l'épreuve :

L'épreuve porte sur les connaissances d'économie et gestion appliquées aux activités relevant de la compétence du diététicien.

Évaluation :

L'épreuve permet d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- Analyser une ou plusieurs situations professionnelles en tenant compte de leur dimension humaine, des contraintes de gestion et des contraintes juridiques et réglementaires.
- Exploiter les informations provenant des services administratifs, techniques et commerciaux.
- Résoudre des problèmes d'organisation, de contrôle de production ou de gestion dans le cadre des fonctions du diététicien.

Les critères d'évaluation sont identiques pour l'épreuve ponctuelle et pour l'évaluation par contrôle en cours de formation.

Forme de l'évaluation : Ponctuelle : (épreuve écrite : durée 3h)

L'épreuve comporte plusieurs questions liées ou indépendantes relatives à des situations professionnelles relevant de la compétence du diététicien.

Divers travaux peuvent être demandés au candidat : textes, graphiques, tableaux, résultats chiffrés.

La commission de correction comporte :

- un professeur d'économie-gestion
- ***un diététicien.***

Contrôle en cours de formation :

Deux situations d'évaluation écrites, organisées par l'équipe enseignante chargée de l'enseignement d'économie et gestion associant un diététicien.

Chaque situation (durée : 2h30; coef 1) comprend plusieurs questions liées ou indépendantes relatives à des situations professionnelles relevant de la compétence du diététicien.

Les mêmes travaux que ceux de l'épreuve ponctuelle peuvent être demandés au candidat.

Les deux situations seront construites dans la complémentarité des connaissances et des compétences attendues.

Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Le candidat est informé à l'avance de la date des évaluations.

A l'issue des évaluations, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Épreuve E 4 : Présentation et soutenance de mémoire Coefficient : 3 U.4

Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve permet d'apprécier la connaissance des secteurs et des activités professionnelles du diététicien, acquises lors de stages ou d'activités effectués en milieu professionnel :

- En restauration collective
- En diététique thérapeutique
- Dans d'autres secteurs ou activités moins traditionnels.

Elle permet d'apprécier aussi l'aptitude du candidat à conduire une étude personnelle en nutrition ou en diététique. Elle s'appuie également sur les connaissances acquises lors de l'enseignement « Environnement professionnel ».

Contenus de l'épreuve :

L'épreuve porte sur :

- La production d'un mémoire au cours de la formation ou lors d'activités relevant de la compétence du diététicien,
- Sa présentation et sa soutenance devant une commission d'interrogation.

L'épreuve prend en compte l'évaluation portée par le diététicien maitre de stage lors des stages de diététique thérapeutique.

Le mémoire n'excède pas soixante-dix pages dactylographiées double interligne, annexes non comprises. Les annexes sont des documents faisant l'objet d'une exploitation dans le mémoire. Leur volume est limité de manière que le nombre de pages du mémoire avec ses annexes soit inférieur à cent.

Contenu du mémoire :

1 — Secteurs et activités professionnels

Le candidat fera une présentation des principales caractéristiques de chacun des secteurs professionnels concernés. Il fera apparaître son implication personnelle dans la relation et l'analyse des différentes activités :

Activités en restauration collective

Le candidat mettra en évidence :

- L'organisation des moyens matériels et humains
- L'importance des techniques de gestion, de production et de distribution
- Le respect des règles de l'équilibre nutritionnel
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- L'importance de la formation et de l'information des personnels des services alimentaires.

Des exemples illustreront chacun de ces points dont l'énoncé n'est pas limitatif. Cette étude sera l'occasion de souligner les rôles possibles du diététicien.

Activités en diététique thérapeutique

Le candidat fera l'étude :

- Des places et rôles de l'ensemble des diététiciens pour l'une des structures d'accueil ;
- De la prise en charge diététique de trois malades relevant de pathologies différentes.

Chaque cas comportera :

- Une présentation du malade,
- Un rappel de physiopathologie,
- Le résultat de l'interrogatoire alimentaire,
- L'établissement et la justification du régime prescrit,
- L'évolution de ce dernier en fonction des bilans cliniques et paracliniques ainsi que des réactions psychologiques du malade, éventuellement le régime de sortie.

Activités optionnelles

La nature et le secteur de ces activités optionnelles sont laissés au choix du candidat. Celui-ci justifiera son choix et présentera les étapes de la préparation de ces activités.

Il décrira les activités réalisées, mettra en évidence leur intérêt et soulignera la place possible du diététicien.

2 – Eude personnelle en nutrition ou en diététique

Cette étude doit être authentique et basée sur des observations réelles, et/ou, des expériences vécues.

Le candidat précisera :

- L'objectif et la justification du choix de l'étude ;
- La méthode de travail utilisée ;
- Les résultats des travaux effectués ou la présentation des informations recueillies ;
- Eventuellement les perspectives d'utilisation ou de prolongement de l'étude.

Ce travail peut éventuellement être en relation avec les activités optionnelles.

Évaluation :

L'évaluation porte sur le document écrit, sa présentation et l'interrogation qui lui succède.

Elle permet d'évaluer :

- les connaissances du candidat et son aptitude à les utiliser
- La capacité à appréhender le milieu professionnel et à se situer dans les fonctions du diététicien
- Les qualités d'analyse et de synthèse
- La logique et la rigueur de l'argumentation
- L'esprit critique et la capacité à proposer des solutions adaptées
- Les qualités d'expression et de communication.

Les critères d'évaluation font l'objet d'une grille d'évaluation nationale.

L'évaluation réalisée par le diététicien « maître de stage » se fait en référence à une grille nationale et donne lieu à l'attribution d'une note.

La répartition des points pour la note finale de l'épreuve sera la suivante :

- **Evaluation du stage réalisé par le ou les diététiciens « maître de stage » : coefficient 1 ;**
- Evaluation du mémoire et de la soutenance (exposé et entretien) : coefficient 3.

Forme de l'évaluation :

Ponctuelle : (épreuve orale : durée 1h)

L'épreuve comporte

1. une présentation orale de quinze minutes maximum
2. suivie d'un entretien de 45 minutes maximum au cours de laquelle le candidat est amené à argumenter, à justifier les affirmations orales ou écrites.

La commission d'interrogation comprend :

- **Un professeur de nutrition-alimentation** ou un professeur de diététique ou un professeur de biochimie-biologie

- Un professionnel
- Un professeur de lettres, éventuellement.

Les candidats qui se présentent en justifiant de trois ans d'expérience professionnelle dans un domaine correspondant aux finalités du brevet de technicien supérieur Diététique ainsi que les candidats ayant bénéficié d'aménagement de stages doivent produire un mémoire conforme en tous points à la structure du mémoire définie ci-dessus.

Les candidats ayant échoué à l'examen peuvent :

- Présenter à nouveau le même mémoire lors des deux sessions suivantes ;
- S'ils le jugent opportun, refaire intégralement le mémoire ou le modifier en y intégrant de nouvelles observations ou études

Epreuves de rattrapage :

Depuis 2021, des épreuves de rattrapage sont possibles si le (la) candidat(e) a obtenu 10 de moyenne sur les matières professionnelles (*physiopathologie, étude de cas + ATA, mémoire*).

Modalité del 'épreuve

Il conviendra à l'oral de choisir deux matières parmi les quatre imposées :

- Biochimie
- Nutrition Alimentation
- Gestion
- Anglais

20 mn de préparation sur le sujet tiré au sort – 20 mn de soutenance à l'oral

Au terme de ces oraux ; seule la meilleure note des deux sera retenue au coefficient de l'examen.